



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2011

Soixante-cinquième session
Point 23, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 juin 2011

[sans renvoi à une grande commission (A/65/L.75)]

65/280. Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 63/227 du 19 décembre 2008, dans laquelle elle a décidé de convoquer en 2011, à un niveau élevé, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que ses résolutions 64/213 du 21 décembre 2009 et 65/171 du 20 décembre 2010,

1. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement et au peuple turcs, qui ont accueilli la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Istanbul, du 9 au 13 mai 2011, et fourni tout l'appui nécessaire ;

2. *Approuve* la Déclaration d'Istanbul¹ et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020² adoptés au cours de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et demande à toutes les parties directement concernées de s'engager à mettre en œuvre le Programme d'action.

*100^e séance plénière
17 juin 2011*

¹ A/CONF.219/L.1.

² A/CONF.219/3/Rev.1.

